



Note de service

| | |
|----------------------------|---|
| Date : | Le 6 mars 2025 |
| À l'attention des : | Doyennes, doyens et directions des facultés et écoles d'éducation |
| De la part de : | Stefanie Muhling, EAO, directrice des Services aux membres |
| Objet : | Exigence de certification : Test de compétences en mathématiques |

REMARQUE : Les titulaires d'un certificat transitoire ou transitoire (programme en plusieurs parties) de même que les postulants à l'Ordre doivent réussir le Test de compétences en mathématiques (TCM) afin d'être admissible à recevoir un certificat de qualification et d'inscription général. L'inscription au test est maintenant ouverte et les places sont limitées. La période d'administration du test actuelle prend fin le 15 mars 2025. Les renseignements ci-dessous sont fournis pour éviter tout retard dans le traitement des demandes d'inscription.

Par la présente, nous tenons à vous transmettre des renseignements sur l'exigence de réussir le TCM pour obtenir l'autorisation d'enseigner, et à qui elle s'applique.

Test de compétences en mathématiques

Tous les postulants qui présentent une demande complète de certificat de qualification et d'inscription général le ou après le 1er février 2025 doivent réussir le TCM. Cette exigence s'applique que le postulant ait entamé le processus d'inscription ou non avant le 1er février 2025.

Une demande d'inscription n'est jugée complète que lorsque nous avons reçu :

- tous les documents exigés, notamment une preuve de réussite d'un programme de formation à l'enseignement, à la satisfaction de la registraire.

Les postulants qui ont déposé une demande complète de certificat de qualification et d'inscription général et ont obtenu l'autorisation d'enseigner avant le 1er février 2025 n'ont pas à passer le TCM.

Postulants qui déposent une demande de certificat transitoire ou transitoire (programme en plusieurs parties)

Les postulants n'ont pas à passer le TCM pour être admissibles à recevoir un certificat transitoire ou transitoire (programme en plusieurs parties). Cependant, ils devront le passer pour faire convertir leur certificat en certificat général.

Enseignants agréés de l'Ontario titulaires d'un certificat transitoire ou transitoire (programme en plusieurs parties)

Les enseignants agréés de l'Ontario titulaires d'un certificat transitoire ou transitoire

(programme en plusieurs parties) **qui n'ont pas fait convertir** leur certificat en certificat général avant le **1er février 2025** doivent passer le TCM.

Les postulants admissibles à recevoir un certificat de qualification et d'inscription après avoir satisfait aux exigences pour enseigner une langue autochtone sont exemptés de l'exigence de passer le TCM.

Aucune équivalence

Il n'y a pas d'équivalences pour le TCM.

Achèvement d'un programme de formation à l'enseignement

L'exigence concernant le TCM est distincte de l'achèvement d'un programme de formation à l'enseignement. Pour cette raison, la procédure habituelle de nous signaler qu'un étudiant a réussi son programme demeure inchangée.

Autres renseignements

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) est chargé d'administrer le TCM et nous enverra directement les résultats de réussite au test.

Le test est gratuit et il n'y a aucune limite quant au nombre de tentatives pour le réussir. Nous ne recevons aucune information sur le nombre de tentatives ni les notes obtenues.

Les postulants et les enseignants agréés de l'Ontario peuvent s'inscrire au TCM à mathproficiencytest.ca. La période d'administration du test actuelle prend fin le 15 mars 2025. Il s'agit donc du moment idéal pour réussir le TCM et éviter tout retard dans le traitement des demandes d'inscription, surtout pour les personnes qui prévoient de chercher un emploi pour la prochaine année scolaire et qui ont répondu à toutes les autres exigences d'inscription.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le TCM sur notre [site web](#) et dans notre [foire aux questions](#).

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec moi par courriel à smuhling@oct.ca ou par téléphone au 437.880.3000 ou au 1.833.966.5588 (sans frais au Canada et aux États-Unis).

Veillez recevoir mes meilleures salutations.

Stefanie Muhling, EAO
Directrice des Services aux membres

CC : Ministère de l'Éducation